

SERVICE D'INSPECTION DU CIRE (SICIRE)

Pour le compte du CIRE, dans son rôle d'organisme consultatif du gouvernement en ce qui touche toute la gamme des opérations à l'étranger, le SICIRE procéderait à des évaluations et à des vérifications systématiques des opérations des missions du Canada à l'étranger. On trouvera en annexe quelques remarques sur les concepts et la terminologie utilisés ici.

1. Objectifs

- a) Vérifier, pour le compte du CIRE, si les missions du Canada à l'étranger se conforment aux politiques, aux méthodes et aux pratiques établies.
- b) Évaluer, pour le compte du CIRE, l'efficacité, l'efficience et l'économie avec lesquelles les missions réalisent les objectifs prescrits.
- c) Compléter les programmes de vérification et d'évaluation des ministères et organismes oeuvrant à l'étranger en assurant, pour le compte du CIRE, un service d'inspection intégré pour les opérations à l'étranger.
- d) Aider le CIRE à améliorer la qualité de la gestion des opérations à l'étranger.

2. Mandat

- a) Le chef du SICIRE agira en tant qu'agent du CIRE et fera rapport au Comité par le biais de son